

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 juillet 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Nicolas LEGUET, Mélisa VIAUX, Ghislaine BOURGEOIS, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION

Le projet de schéma de mutualisation voté en conseil communautaire prévoit la création de services communs fonctionnels (gestion administrative des ressources humaines, finances, achat-marché et affaires juridiques, informatique) et opérationnels (communication).

Le conseil municipal se prononce pour la mutualisation du personnel mais n'adhère pas à la création des services communs tels qu'ils sont proposés dans le schéma de mutualisation. Il considère que la mutualisation est proposée dans la précipitation et qu'il serait plus raisonnable de la réaliser après la fusion de communautés de communes. Le conseil municipal souhaite que le personnel mutualisé soit remis en totalité à disposition des communes avec l'assurance que l'autorité fonctionnelle soit conservée par les maires. Il est proposé que le gain financier dégagé par la mutualisation soit utilisé pour créer des services tels que les groupements d'achat et la communication.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal adopte le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif établi par la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers pour l'exercice 2014.

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DU LION D'ANGERS : CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERÇUE SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES ET SUR LES OPERATIONS DE CONSTRUCTION MENEES PAR LA CCRLA

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention de reversement de la Taxe d'Aménagement perçue sur les zones d'activités communautaires et sur les opérations de construction menées par la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers sur son territoire.

- ÉCOLE : AMENAGEMENT DE LA CLASSE

La commune n'ayant pas obtenu d'ouverture de classe, le conseil municipal décide l'aménagement de rangements (bibliothèques, plan de travail informatique, banquette coffre de rangement) dans la classe et retient le devis de l'entreprise HABSYS Bois (Châteauneuf/Sarthe) pour un montant de 3 994,26 € TTC.

- TRAVAUX SALLE DES FETES

Le cabinet THELLIER, architecte, a réalisé une esquisse et une estimation avec deux hypothèses d'aménagement : réhabilitation et agrandissement de la salle communale actuelle ou rénovation et extension du Foyer. Le conseil municipal, considérant qu'il souhaite conserver le patrimoine communal, décide de poursuivre les études pour la réhabilitation et l'agrandissement de la salle communale actuelle.

A La Jaille-Yvon, le 24 juillet 2015
Le Maire, Pascal CHEVROLLIER

